



**B. Avez-vous l'intention de cultiver des fruits et/ou des légumes pour la vente en 2005? Ne pas inclure les fruits et les légumes de serre.**

Oui

Non

temporairement sans production de fruits et/ou de légumes

Non

ne produit plus de fruits et/ou de légumes

Non

n'a jamais produit de fruits ou de légumes

**Les fruits ou les légumes cultivés dans votre ferme sont-ils certifiés biologiques?**

Oui

Non

Veillez nous fournir le nom de votre organisme certificateur.

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

- Si vous avez répondu OUI à B, allez à la section C.
- Si vous avez répondu NON à B, allez à la section F, page 4.

**C. UNITÉS DE MESURE**

Allez-vous déclarer la superficie visée en:

acres

hectares

arpents (Québec seulement)

**D. SUPERFICIE EN FRUITS (CULTIVÉS POUR LA VENTE)**

Allez-vous cultiver des fruits pour la vente en 2005?

Oui

Non

(passez à la section E)

Pour les fruits suivants, veuillez donner séparément la superficie totale cultivée et les superficies en production destinées au marché frais et à la transformation. Exclure les fruits cultivés pour votre propre usage.

	2005			
	Superficie totale (en production et non - en production)	Superficie en production		
		pour le marché frais		
	1/10	1/10	1/10	1/10
1. Pommes	401	402		403
2. Abricots	404	405		406
3. Bleuets en corymbe	441	442		443
4. Bleuets nains	444	445		446
5. Cerises douces	407	408		409
6. Cerises aigres	411	412		413
7. Canneberges	447	448		449
8. Raisins Labrusca (de table)	451	452		453
9. Raisins Vitifera	454	455		456
10. Kiwis	481	482		483
11. Nectarines	414	415		416
12. Pêches	417	418		419
13. Poires	421	422		423
14. Prunes et pruneaux	424	425		426
15. Framboises	461	462		463
16. Saskatoons (amélanches)	434	435		436
17. Fraises	464	465		466
18. Autres fruits Précisez	400	420		430
19. Autres fruits Précisez	486	484		485
20. Autres fruits Précisez	489	487		488

**E. SUPERFICIE EN LÉGUMES (CULTIVÉS POUR LA VENTE)**

Allez-vous cultiver des légumes pour la vente en 2005? Ne pas inclure les légumes de serre.

Oui   Non   (passez à la section F)

↓  
**Pour les légumes suivants, quelle superficie a été cultivée ou sera cultivée pour la vente en 2005? Veuillez donner séparément les superficies cultivées pour le marché frais et celles cultivées pour la transformation. Exclure les légumes cultivés pour votre propre usage.**

	2005					
	Superficie totale (en production et non-production)	Superficie en production				
		1/10	pour le marché frais	1/10	pour la transformation	1/10
1. Asperges	275		201		202	
2. Haricots verts ou jaunes	276		205		206	
3. Betteraves	277		207		208	
4. Brocoli	278		211		212	
5. Choux de Bruxelles	279		213		214	
6. Choux chinois	823		225		226	
7. Choux ordinaires	822		223		224	
8. Carottes miniatures	820		215		216	
9. Carottes régulières	821		217		218	
10. Choux-fleurs	284		227		228	
11. Céleri	282		221		222	
12. Concombres et cornichons	285		231		232	
13. Ail	505		229		230	
14. Poireaux	507		219		220	
15. Laitue pommée	826		233			
16. Laitue frisée (incluant Romaine)	827		235			
17. Melons (melons d'eau)	509		239		240	
18. Autres melons (inclure cantaloupes melons d'hiver, etc.)	510		243		244	
19. Oignons secs	287		237		238	
20. Oignons verts ou en bottes, échalotes	828		241			
21. Persil	825		247		248	
22. Panais	511		249		250	
23. Petite pois (vert)	288		245		246	
24. Piments et poivrons	289		251		252	
36. Pommes de terre	516		517		518	
25. Citrouilles	513		234		242	
26. Radis	829		253			
27. Rhubarbe	291		255		256	
28. Rutabagas et navets	292		257		258	
29. Épinards	293		261		262	
30. Courges (inclure les zucchini)	515		259		260	
31. Maïs sucré (blé d'inde) (exclure le maïs grain)	295		265		266	
32. Tomates	296		267		268	
33. Autres légumes Précisez	297		271		272	
34. Autres légumes Précisez	501		254		269	

**F. Exploitez-vous encore une ferme?** (Répondez à la question seulement si vous avez inscrit "NON" à la question B, à la page 2.)

<p>Oui</p> <table border="1" style="margin: auto;"> <tr><td>004</td><td></td><td>00</td></tr> </table> <p>Allez à la section G.</p>	004		00	<p>Non, n'exploite plus</p> <table border="1" style="margin: auto;"> <tr><td>004</td><td></td><td>13</td></tr> </table>	004		13	<p>Non, nouvel exploitant</p> <table border="1" style="margin: auto;"> <tr><td>004</td><td></td><td>12</td></tr> </table>	004		12	<p>Non, autre</p> <table border="1" style="margin: auto;"> <tr><td>052</td><td></td><td>1</td></tr> </table> <p>Expliquez dans la section des "Commentaires", puis continuez à la section G.</p>	052		1
004		00													
004		13													
004		12													
052		1													

---

**N'EXPLOITE PLUS**

1. Pourquoi cette ferme n'est-elle plus exploitée?

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

(Réservé au bureau) 

030	
-----	--

2. L'exploitant prévoit-il reprendre l'exploitation de cette ferme plus tard?

Oui 

031		1
-----	--	---

 → Quand 

032			
-----	--	--	--

 année mois

Non 

--	--

 Ne sait pas 

--	--

**CHANGEMENT D'EXPLOITANT**

3. Pourquoi l'exploitant de cette ferme a-t-il changé? ((x) une case)

a) vente ..... 

033		1
-----	--	---

b) location (durée du bail) ..... (année(s)) 

033		2
-----	--	---

c) exploitant à la retraite ..... 

033		3
-----	--	---

d) décès de l'exploitant ..... 

033		4
-----	--	---

e) autres (veuillez préciser) 

033		5
-----	--	---

---

**G. RÉPONDANT**  
 Les renseignements figurant sur ce questionnaire ont été fournis par: **(faire un (x) dans une case)**

a) l'exploitant agricole (OPER1) ..... <table border="1" style="display: inline-table;"><tr><td>054</td><td></td><td>1</td></tr></table>	054		1	d) un ouvrier agricole ..... <table border="1" style="display: inline-table;"><tr><td>054</td><td></td><td>4</td></tr></table>	054		4
054		1					
054		4					
b) un associé (OPER2 or OPER3) ..... <table border="1" style="display: inline-table;"><tr><td>054</td><td></td><td>2</td></tr></table>	054		2	e) une autre personne (précisez la relation avec OPER1) <table border="1" style="display: inline-table;"><tr><td>054</td><td></td><td>5</td></tr></table>	054		5
054		2					
054		5					
c) le conjoint (s'il diffère de l'associé) ..... <table border="1" style="display: inline-table;"><tr><td>054</td><td></td><td>3</td></tr></table>	054		3				
054		3					

---

**H. ACCORD FÉDÉRAL-PROVINCIAL SUR LE PARTAGE DES RENSEIGNEMENTS**

**RÉSIDENTS DE TERRE-NEUVE, DU NOUVEAU-BRUNSWICK, DE L'ONTARIO, DU MANITOBA, DE LA SASKATCHEWAN ET DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE:** Pour réduire le fardeau de réponse et améliorer l'uniformité des statistiques, Statistique Canada a conclu des ententes, aux termes de l'article 12 de la *Loi sur la statistique*, avec le ministère de Ressources forestières et du secteur agro-alimentaire de Terre-Neuve, le ministère de l'Agriculture et de l'Aménagement rural du Nouveau-Brunswick, le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario, le ministère de l'Agriculture du Manitoba, le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de la Saskatchewan et le ministère de l'Agriculture, des Pêches et de l'Alimentation de la Colombie-Britannique. Les renseignements recueillis et partagés sont confidentiels et ne serviront qu'à des fins statistiques. En vertu de l'article 12 de la *Loi sur la statistique*, vous pouvez refuser de partager ces renseignements. Adressez vos questions et commentaires à la Division de l'Agriculture, Statistique Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0T6.

Acceptez-vous de partager ces renseignements?  
 (faire un (x) dans une case)

Oui 

051		
-----	--	--

 Non 

051		2
-----	--	---

**RÉSIDENTS DU QUÉBEC:** Pour éviter le chevauchement des enquêtes, la présente enquête est menée en vertu d'un accord de collaboration avec le Bureau de la statistique du Québec aux termes de l'article 11 de la *Loi sur la statistique*. La *Loi sur la statistique* du Québec renferme les mêmes dispositions que la *Loi sur la statistique* fédérale relativement à la protection des données confidentielles et aux sanctions prévues en cas de divulgation des renseignements.

---

**COMMENTAIRES DU RÉPONDANT** Réservé au bureau 

052	
-----	--

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

---

Intervieweur	Bureau régional
Intervieweur principal	Bureau central